Lettre

LA LETTRE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE DU RÉSEAU

N° 1099 3 septembre 2021



# LA RENTRÉE COMMENCE PAR DES BILATÉRALES ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LES PARTENAIRES SOCIAUX

Reçue par Jean Castex, Bruno Le Maire et Elisabeth Borne ce jeudi matin, l'U2P a fait part de ses priorités pour soutenir l'activité des petites entreprises.

Mercredi et jeudi, le Premier ministre a reçu les partenaires sociaux les uns après les autres pour faire un point des dossiers sociaux sur le feu. Une réunion de lancement d'une nouvelle étape de concertations et de discussions sur les préoccupations auxquelles le Gouvernement souhaite apporter des réponses : la situation sanitaire et économique bien sûr avec les mesures de soutien économique aux entreprises, le passe sanitaire et le télétravail.

Le Président de l'U2P a tout d'abord salué l'effort de l'État depuis le début de la crise pour accompagner les entreprises et les concertations régulières qui ont permis d'ajuster les mesures prises en fonction des besoins. La situation des entreprises aujourd'hui prouve que le « quoi qu'il en coûte » a permis d'éviter des fermetures et de soutenir la reprise de l'activité. Dominique Métayer a souligné que si ces mesures ne peuvent pas perdurer éternellement, il faut toutefois veiller à continuer à accompagner les entreprises qui en ont encore besoin. On rappellera à ce sujet que l'U2P a signé en juin dernier un plan d'accompagnement avec le Ministère de la lustice. Le Président Métaver a également encouragé le Gouvernement à prendre toutes les mesures pour généraliser la vaccination car ce n'est qu'à ce prix 50 % des difficultés de recrutement résultent d'un défaut de candidats aux postes à pourvoir

qu'il sera possible de sortir des restrictions. La discussion a ensuite porté sur le plan d'investissement dans les filières et dans les compétences que le Gouvernement annoncera prochainement. Le Président de l'U2P a indiqué qu'il soutenait ce plan mais que celui-ci devait impérativement intégrer, dès le départ, les plus petites entreprises et faire en sorte qu'elles puissent effectivement bénéficier des mesures qu'il contiendra. S'agissant de compétences, il a plaidé pour des ajustements à apporter à la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. En particulier, les difficultés majeures de recrutement que les entreprises rencontrent doivent conduire à corriger les dispositifs du CPF et du PIC. À cet égard, il a fait observer que la formation des salariés en poste est aujourd'hui le parent pauvre du dispositif à tel point que les moyens

financiers ne permettent plus, à ce jour, de financer des formations au dernier trimestre 2021 alors que les entreprises ont d'énormes besoins pour s'adapter aux évolutions numériques et écologiques notamment. C'est pourquoi, l'U2P considère qu'il faut revoir la répartition des enveloppes et que la part des contributions des entreprises consacrées à la formation des chômeurs devrait être réduite et compensée par l'État.

S'agissant d'assurance chômage, Dominique Métayer a réaffirmé le soutien de l'U2P à la réforme des prestations telle qu'elle avait été envisagée avant la crise sanitaire car elle est nécessaire pour stimuler la reprise de l'emploi. Elle est aussi une des réponses aux difficultés de recrutement qui concernent une entreprise sur trois dans les secteurs représentés par l'U2P.

Autre sujet cher au Gouvernement : les retraites. Le Président de l'U2P a confirmé, là-aussi, qu'une réforme est nécessaire. Toutefois, il a plaidé pour qu'elle ne soit pas rediscutée avant les prochaines élections présidentielles et législatives car la priorité aujourd'hui doit être entièrement consacrée à la reprise des activités. Enfin, l'entretien a permis d'aborder le plan jeunesse que le Gouvernement envisage de mettre en place.





## SOCIAL

# QUID DU PASSE SANITAIRE POUR LES SALARIÉS DU BTP?

L'obligation de présenter un passe sanitaire concernait jusqu'ici les adultes et les lieux recevant du public, à commencer par les restaurants. Depuis le 30 août, cette obligation est élargie.

L'obligation de présenter un passe sanitaire s'impose désormais à tous les travailleurs majeurs (les moins de 18 ans seront concernés à compter du 30 septembre) tant pour déjeuner dans un restaurant que pour y travailler, dès lors que la présence sur place a lieu dans les espaces et aux heures où ils sont ouverts au public. Deux exceptions : les livraisons et les interventions d'urgence. Le Ministère du Travail a précisé que ces dernières visent à effectuer des missions ou des travaux dont l'exécution immédiate est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'établissement concerné (travaux pour réparer des accidents ou dommages survenus au matériel, installations ou bâtiments ou bien pour organiser des mesures de sauvetage par exemple).

L'employeur est autorisé à contrôler la validité du passe sanitaire de ses salariés amenés à intervenir dans les lieux ou établissements concernés par l'obligation de présenter ce justificatif. Dans le respect du secret médical, l'employeur a uniquement accès au QR Code du pass sanitaire, précisant la validité ou non du pass. Il n'a pas accès à la nature du justificatif.

En parallèle, lorsque les salariés sont amenés à intervenir dans ces lieux ou ces établissements, le responsable de l'établissement procède aux contrôles des justificatifs requis pour y accéder. Quant au masque, il n'est désormais plus obligatoire pour les salariés munis d'un pass sanitaire, sauf si le responsable de l'établissement (ou un arrêté préfectoral) décide de continuer à l'imposer.

Pour les salariés qui présentent des symptômes, un test antigénique peut être réalisé dans l'entreprise par un professionnel autorisé et équipé en conséquence. Tous les salariés sont autorisés à s'absenter pendant leurs heures de travail pour aller se faire vacciner ou faire vacciner leurs enfants. On rappellera ici que si l'obligation de vaccination concerne uniquement les professionnels de santé et ceux travaillant aux côtés de personnes vulnérables, tous les salariés sont encouragés à le faire. Toutes ces nouvelles données figurent dans la dernière édition du guide de préconisations sanitaires de l'OPPBTP.

P En savoir plus sur ARTUR



# → MAPRIMERÉNOV' RENFLOUÉE EN 2022

Après un démarrage compliqué, MaPrimeRénov' a fini par trouver son rythme et même à remporter un vrai succès cette année.

.....

L'État a d'ailleurs cru que le budget prévisionnel pour 2021 ne serait pas suffisant puisque plus de la moitié de l'enveloppe disponible était déjà consommée en juillet. Il semblerait toutefois que le solde suffise à couvrir les besoins à venir.

Pour 2022, le Ministre de l'Economie a annoncé

un nouvel investissement de 2 milliards, à raison d'une ligne de 1,7 milliard sur le budget et de 300 M€ sur le plan de relance. Mais ce renflouement risque de s'accompagner de nouvelles conditions. Ainsi, alors que MaPrimeRénov' est principalement utilisée jusqu'ici pour financer des opérations de

rénovation énergétique isolée, il se pourrait qu'elle soit davantage conditionnée l'an prochain à la réalisation de rénovations globales

À suivre donc!

<u>Toutes nos informations sur</u> MaPrimeRénov' sont sur ARTUR.

### GOUVERNEMENT

# → ACCÉLÉRATION SUR LE PLAN DE RELANCE

Un bilan d'étape du plan de relance a fait l'objet d'un rapport au Parlement.

Alors que ce plan court jusqu'à la fin 2022, plus de la moitié des fonds a déjà été engagée et le Gouvernement a bon espoir de porter cette enveloppe à 70 milliards dès la fin 2021. La plupart des dispositions, en effet, ont été lancées cette année, voire même renforcées ou prolongées, comme celles visant à favoriser le développement de la numérisation des entreprises, celles destinées à soutenir l'emploi comme l'APLD, les aides à l'embauche de jeunes en apprentissage ou en professionnalisation ainsi que le dispositif « 1 jeune 1 solution », ou encore le renflouement de l'enveloppe dédiée à MaPrimeRénov', victime de son succès.

La rénovation énergétique des bâtiments d'État est bien lancée également avec 1 811 marchés notifiés sur les 4 214 projets présentés. L'encouragement à l'acquisition de véhicules moins polluants a également connu un bon départ puisque 835 M€ ont été dépensés depuis un an pour assurer le versement de 200 000 primes à la conversion et autant de bonus écologiques.

Bien que ce plan ne soit pas terminé, le Gouvernement prévoit d'en présenter un autre dans les prochains jours. À suivre donc.

70 milliards

SUR LES 100 MDS DU PLAN DE RELANCE DEVRAIENT ÊTRE ENGAGÉS AVANT LA FIN DE L'ANNÉE





# ÉCONOMIE

#### → LA CAPEB SIGNE UN ACCORD DE PARTENARIAT AVEC SAUNIER DUVAL ET VAILLANT

Ce 1er septembre, la CAPEB a signé un accord avec la société Saunier Duval Eau Chaude Chauffage qui diffuse les marques Saunier Duval et Vaillant, bien connues des plombiers chauffagistes.

SDECC, en effet, est spécialisé dans la fabrication et la vente d'équipements de chauffage et de production d'eau chaude: chaudières, chauffebains, ballons, systèmes solaires, pompes à chaleur, appareils de ventilation ainsi que leurs accessoires.

Au titre de ce partenariat, la société prévoit d'organiser des formations à l'attention des entreprises artisanales sur les problématiques de l'efficacité énergétique liée à son domaine d'activité, en concertation bien sûr avec la CAPEB. Saunier Duval souhaite également solliciter l'avis des entreprises en vue d'améliorer de nouveaux produits.

Bien sûr, SDECC s'engage à promouvoir la qualification ECO Artisan RGE, la marque ECO Rénovation (groupement d'entreprises isolation, chauffage, ventilation) et à relayer l'information sur les modules de formation FEE BAT et spécifiquement le module RENOVE, dans ses supports de communication. SDECC proposera également de nouveaux outils permettant aux entreprises de démontrer à leurs clients les avantages des solutions

proposées par ses marques et élaborera des offres commerciales visant à promouvoir des solutions thermiques à haute efficacité énergétique en cohérence avec les dispositifs de collecte des CEE mis en place par la CAPEB en mettant à disposition les produits éligibles aux CEE.

Enfin, la CAPEB entend travailler avec SDECC sur la conception de pack Facilipass regroupant la fourniture, l'installation et le SAV / Maintenance (optionnel) des chaudières, pompes à chaleur avec une mensualité.

#### → LA CAPEB RENOUVELLE SES 2 CONVENTIONS AVEC GRDF

Le partenariat que la CAPEB entretient avec GrDF a commencé il y a 12 ans. Depuis, les conventions ont été renouvelées tous les trois ans.

Un premier accord, plutôt de nature institutionnelle, avait été signé en 2009 puis un premier partenariat commercial avait été signé avec Béranger Développement en 2015. Il faut dire que GrDF est un interlocuteur essentiel des artisans du bâtiment et en particulier des plombiers chauffagistes. Filiale d'Engie anciennement GDF, GrDF est responsable de la construction, de l'exploitation, de la surveillance et de la modernisation du réseau de distribution du gaz naturel en France, le tout dans le cadre d'un contrat de service public passé avec l'État. Le réseau de distribution de gaz naturel représente aujourd'hui plus de 200.000 km de canalisations desservant 9.528 communes et couvrant 77 % de la population française, soit près de 11 millions de clients.

Le renouvellement des 2 contrats de partenariat répond à une volonté commune de poursuivre une collaboration constructive et utile aux entreprises artisanales du bâtiment. En l'occurrence, la CAPEB et GrDF entendent mener à bien ensemble le projet « Changement de gaz dans les Hauts-de-France » et mobiliser les entreprises artisanales à la procédure de conversion des appareils domestiques concernés.

GrDF prévoit également de participer à des actions de sensibilisation et de communication pour le développement des solutions gaz innovantes (PAC hybride gaz plus particulièrement) et autour des gaz verts, y compris dans le cadre de l'offre packagée Facilipass développée et proposée par la CAPEB.

Dans le même esprit, ce partenariat acte une mobilisation commune sur des travaux visant au développement du carburant GNV et/ou bio GNV pour la mobilité des entreprises, notamment pour les aider à respecter les règles imposées dans le cadre des ZFE (zones à faibles émissions).



Il s'agit par ailleurs de mettre en place des actions d'accompagnement auprès des détenteurs de l'appellation « Professionnel du Gaz Installation », notamment en matière de sécurité des installations gaz. Des actions conjointes sont également prévues dans le domaine de l'efficacité énergétique, intégrant les professionnels qualifiés ECO Artisans RGE. Enfin, un travail collaboratif est envisagé autour de sujets liés à des évolutions techniques (telles que, par exemple, les solutions pour l'évacuation des produits de combustion en rénovation selon les types de conduits, ou encore la gestion des « bouts parisiens »).

# **LOBBYING**

# → LOI CLIMAT : LES CENSURES DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Le Conseil Constitutionnel a validé l'essentiel de la loi Climat et Résilience mais a néanmoins censuré 14 articles dont malheureusement celui relatif aux GME.

C'est une grande déception pour la CAPEB qui œuvre depuis des années pour faire avancer la législation en matière de groupements afin d'encourager les entreprises à y recourir pour se positionner plus facilement sur les marchés, et notamment les plus conséquents.

Une consolation toutefois : le Conseil Constitutionnel n'a pas contesté le fondement de la disposition mais seulement le fait qu'elle n'avait rien à voir avec la loi, selon lui. Il a donc considéré qu'il s'agissait d'un « cavalier législatif » et c'est à ce titre que cette disposition

a été exclue de la loi, selon lui. Nous reprendrons donc notre cheval de bataille pour faire aboutir cette mesure qui nous semble essentielle pour l'accès des petites entreprises aux marchés et notamment ceux de la rénovation énergétique dans le cadre d'une offre globale.

Pour la même raison, le Conseil Constitutionnel a aussi censuré les articles concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les friches, les périmètres de ravalement



obligatoires institués par les maires sans arrêté préfectoral préalable et les règles de majorité applicables à la modification des documents de lotissement.



# LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE



#### PARTENARIATS



Le Président confédéral a signé cette semaine un nouvel accord de partenariat avec le groupe SDECC qui gère notamment la marque Saunier Duval et la marque Vaillant. Il était accompagné de David Moralès, vice-président en charge des questions économiques et responsable des partenariats, ainsi que de Jean-Claude Rancurel, Président de l'UNA CPC, profession particulièrement concernée par ce partenariat. Il a également rencontré le Directeur général de Saint Gobain et le PDG de Soprema, tous deux en charge d'élaborer le contrat de filière "Industries pour la construction".

#### PRESSE

Jean-Christophe Repon a reçu le PDG du groupe et la Directrice des rédactions de Batiactu ce mercredi. Il s'agissait d'un tour d'horizon des actualités de l'artisanat du bâtiment.

#### UCF

Le Comité directeur de l'UCF s'est réuni jeudi matin notamment pour faire un état des lieux du régime intempéries, évoquer les axes de communication institutionnelle pour 2022 et faire un point d'étape sur le déploiement du système d'information commun « Sirius ». Il a également évoqué la question du versement de la prime vacances à tous les salariés, y compris aux quelques 5 000 d'entre eux qui

ne peuvent en principe pas la percevoir faute d'avoir cumulé un nombre d'heures suffisant parce qu'ils ont été placés en activité partielle en 2020.

#### **CESE**

Jean-Christophe Repon a dîné mardi soir avec le nouveau Président du CESE Thierry Beaudet, ainsi que les autres Présidents de groupe, lui-même présidant celui de l'Artisanat. Il s'agissait bien sûr de faire le point sur les projets d'avis et les prochains ordres du jour du Conseil économique, social et environnemental.

#### U2P



Ce 2 septembre a été une journée largement consacrée à l'U2P avec, pour commencer, la conférence de presse qui suivait l'entretien avec le Premier ministre. Le Président Métayer a présenté aux journalistes un bilan de l'année 2020 et les grandes lignes de la situation économique des entreprises de proximité aujourd'hui. Les vice-présidents de l'U2P ont évoqué, tour à tour, la nécessité de tout faire pour assurer la continuité de l'activité, de mettre en application la réforme de l'assurance chômage, d'améliorer le dispositif de formation et d'alternance et enfin, de faire évoluer les règles de mesure de la représentativité patronale, point qui a été présenté par lean-Christophe Repon. Le Président de l'U2P a

ensuite évoqué les élections aux Chambres de Métiers, les listes "La Voix des Artisans", les combats et les victoires de l'U2P.

Le groupe de travail chargé de préparer les élections aux CMA a suivi ce point presse puis s'est tenu le bureau de l'U2P. Celui-ci est évidemment revenu sur la bilatérale avec Jean Castex, Bruno Le Maire et Elisabeth Borne. Il a par ailleurs détaillé les résultats de la mesure de l'audience relative aux travailleurs indépendants. Il a ensuite fait un point sur la préparation des élections aux CMA, s'est attaché à préparer les prochaines Rencontres de l'U2P et la participation de l'U2P au salon des Maires de France. Un point a également été fait sur les régimes de retraite complémentaire et sur l'évaluation de la loi "Avenir professionnel".

#### **■** RÉSEAU

Le groupe de travail « Structuration du Réseau » a repris ses travaux cette semaine sous la direction du Président confédéral.

#### PARITARISME

Les concertations sur la modernisation du paritarisme reprenaient ce vendredi avec un échange bilatéral avec la CFDT. Et mercredi, le Président, accompagné de la vice-présidente en charge des affaires sociales Corine Postel, a également rencontré Pascal Roussel, le nouveau négociateur de la CFDT construction qui remplace Pascal Barbey qui occupait cette fonction depuis de nombreuses années. Pascal Roussel est déjà connu de la CAPEB puisque c'était lui qui avait négocié, pour le compte de la CFDT, les derniers accords relatifs à l'apprentissage que la CAPEB avait signés.

# RÉSEAU



## → UN NOUVEAU PRÉSIDENT EN HAUTE-CORSE

Vincent Baldo a été élu à la présidence de la CAPEB Haute-Corse lors de l'assemblée générale départementale en juillet dernier. Il succède à Guy Germani.

### L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

L'U2P fait part de ses réserves à ce sujet car si le plan « un jeune, une solution » a bien répondu aux besoins des entreprises et des jeunes, l'idée de créer un revenu d'engagement pour les jeunes doit être considérée avec la plus grande prudence. Pour l'U2P, il est préférable de poursuivre les efforts en faveur de l'apprentissage qui permet aux jeunes de s'insérer durablement sur le marché du travail et aux entreprises de recruter des jeunes

bien formés à leurs métiers. À l'issue de cet entretien, le Président et les vice-présidents de l'U2P ont tenu une conférence de presse au cours de laquelle ils sont revenus sur ces grands sujets, le Président de la CAPEB ayant, de surcroît, évoqué la nécessaire évolution des règles de mesure de la représentativité patronale. Dominique Métayer a souligné que l'écoute du Premier ministre et de ses ministres avait été tout à fait réelle et que des

bilatérales avec Mme Borne d'une part et M. Le Maire d'autre part, suivront pour approfondir les sujets qui relèvent de leurs champs respectifs.





Confédération de L'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment 2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél.: 01 53 60 50 00

e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur www.capeb.fr qui vous permettra d'accéder à

